

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 11 avril 2023

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU.

Présent par procuration : Mme MARCK Christelle ép. SCHMIT donne procuration à M. RISCH Jérôme

Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. HIRTZ Thiébaud

M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

4 – Demande de convention d'occupation du domaine public communal pour la machine à Pain

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de demande d'occupation du domaine public suite au rachat de la machine à pain située sur la place du village par la Société BDB AND CO située 660 Rue du Château d'Eau 54200 TOUL. Il explique aux membres du conseil que l'ancienne convention n'avait jamais été réactualisée au niveau tarif depuis 2016 (80€/mois) et il propose donc de réviser le tarif mensuel.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la demande d'occupation du domaine public pour la machine à pain située sur la place du village par la Société BDB AND CO située 660 Rue du Château d'Eau 54200 TOUL à compter du 1^{er} mai 2023 pour un loyer mensuel de 100.00 €

Le conseil municipal, charge Monsieur le Maire de signer la convention et les documents afférents à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 11 avril 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20230411-0411042023-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023